

## La création d'un bataillon scolaire, l'exemple de Mont-le-Vignoble<sup>1</sup>

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, *belle écriture* vraisemblablement de la main du maire, Emmanuel Didelot<sup>2</sup> (l'écriture était fort prisée, en ce temps-là, ou l'usage de la machine à écrire était ignoré). La commune faisait déjà de gros efforts pour assurer les frais de fonctionnement de l'école, ce qui motive cette demande d'aide à l'Etat. C'est la seule délibération où il est fait mention du bataillon scolaire dans le registre.

*Séance du 15 août 1882 :*

***Demande de secours pour l'habillement et l'équipement du bataillon scolaire.***

*Le conseil municipal, vue la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire notamment en ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique et les exercices militaires. Vu l'instruction ministérielle du 20 mai 1882 relative au choix des instructeurs militaires dans les établissements scolaires. Considérant que l'instruction militaire des jeunes gens à un but tout patriotique et qu'il convient de l'encourager par tous les moyens dont l'administration dispose. Considérant que tous les jeunes gens de la commune de Mont-le-Vignoble, depuis l'âge de huit à vingt ans sans exception, se sont empressés de se faire inscrire au bataillon scolaire pour prendre part à ses exercices, le bataillon étant formé de trente-deux,*

*Délibère : Il sera pourvu au moyen des ressources communales aux frais de l'habillement et de l'équipement du bataillon scolaire de Mont-le-Vignoble. L'uniforme sera composé d'une blouse, d'un képi et d'une cravate. L'équipement comprendra*

*un fusil scolaire un sac et un ceinturon. La dépense totale devant s'élever à 612F. Le conseil municipal demande à l'Etat un secours de 400F. pour aider la commune à l'acquitter de cette dépense vu sa situation financière et ses impositions extraordinaires. Le conseil municipal fait le choix du sieur Durand Arsène, ancien sous officier rentré dans ses foyers, pour chef instructeur du bataillon scolaire et il recommande ce brave sous officier à toute la sollicitude de l'autorité militaire pour le dévouement dont il fait preuve en cette circonstance. Fait et délibéré le jour et an susdit. Suivent les signatures de neuf conseillers municipaux.*

L'initiative de la création de bataillons scolaires était ou bien privée, ou bien communale, et chacun inventait selon ses idées un règlement qui n'avait encore aucune base juridique. M. Didelot, le maire de Mont-le-Vignoble, a décidé la création du bataillon dès la parution du décret ministériel du 6 juillet 1882 qui donnait pleins pouvoirs, non plus au maire mais à l'autorité militaire et en dernier lieu au préfet, pour officialiser les bataillons déjà formés par les municipalités (comme celui de Barisey-la-Côte), ou en voie de l'être. La délibération du conseil municipal eut lieu à la session d'août. La loi du 5 mai 1855 sur l'organisation municipale, (section II, assemblée des conseils municipaux), précise : *Art 15 : Les conseils municipaux s'assemblent, en sessions ordinaires, quatre fois l'année, au commencement de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer dix jours.*

Le bataillon scolaire a reçu son drapeau, le 3 septembre 1882 pour la fête patronale, des mains de l'instituteur M. Colombey. L'obtention du drapeau scolaire était ressentie par les municipalités comme la récompense de leur engagement

républicain, une attestation officielle du patriotisme du conseil municipal. En juillet 1884 on lui adjoint une musique. Ce qui en fait "le plus complet" des bataillons et il est même qualifié "de fort remarquable" par les opposants.

Dès septembre 1882 les activités du bataillon eurent lieu le dimanche : formation et équipement de la petite troupe, début de l'instruction. Mise en rangs, maniement du fusil scolaire, défilé dans les rues du village, précédèrent les promenades militaires dans les communes de l'arrondissement. En semaine, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, l'école commençait à sept heures et prenait fin à dix heures pour que les enfants puissent prendre le repas dans les familles. C'était, à la belle saison, traditionnellement l'heure du repas de la mi-journée dans ce pays de vignoble. Aussi, le conseil municipal prend une délibération et émet un vœu pour instituer ces horaires à la communale. Le reste de la journée, les *scolos*<sup>3</sup> participaient, avec leurs parents, aux travaux de la vigne.

Le 11 janvier 1883 fut inoubliable pour les *jeunes soldats*. Monsieur Didelot, fit photographier le bataillon scolaire devant la mairie-école<sup>5</sup>. La commune marquait ainsi tout l'intérêt qu'elle portait à son bataillon scolaire dans lequel tous ses enfants étaient enrôlés. A cette époque, la venue au village d'une *photographie ambulante*, (Gilbert photographe à Toul), était suffisamment rare pour que tout le village soit prévenu de son passage. Les parents mettaient un point d'honneur à ce que leurs enfants soient bien habillés. Dès l'apparition de la photographie les écoles furent, à la fin de XIX<sup>ème</sup> siècle, un sujet de prédilection pour les photographes ambulants. Aussi regrettons-nous que ce document photographique ait disparu.

1. Nous n'avons pu entreprendre de recherches sur la création du premier bataillon scolaire du Toulouais, celui de Barisey-la-Côte, les archives des délibérations du conseil municipal ayant disparu.  
2. Emmanuel Didelot, maire de Mont-le-Vignoble, conseiller d'arrondissement, délégué du "Sou des écoles laïques", de la L.F.E., président du Comice agricole, fervent et actif républicain, organisera, dans sa mairie-école, de nombreuses conférences pédagogiques sur le thème de l'instruction populaire, cf. Echo du Toulouais du 17 déc. 1881.

3. Drapeaux aux bataillons scolaires, circulaire du 21 mars 1882. Remise de drapeaux au canton de Toul-Sud parmi 39 cantons répondant aux directives de la circulaire de l'administration militaire supérieure, cf. Echo du Toulouais du 15 juillet et 9 septembre 1882.

5. Ainsi sumommait-on les élèves des bataillons scolaires, cf. Daubigny Ch., *Les Bataillons Scolaires dans le département de l'Aube et les marches de l'Est (1880-1891)*.

6. Abeille Toulouaise n° 14 du 8 avril 1883 & Echo Toulouais n°528 du 13 janvier 1883.

Pour le 14 juillet 82, l'administration remet des drapeaux scolaires aux 39 cantons où des bataillons sont déjà formés. Parmi les récipiendaires, on note le canton de Toul-Sud. Allain-aux-Boeufs vote 50 F. pour indemniser le maître de gymnastique, Bagneux vote l'acquisition de 12 fusils scolaires, Boucq 180 F. pour un gymnase, Foug 15 fusils pour 212 F., Pierre-lès-Toul 55 F. au sous-officier en retraite qui donne les leçons.

De nombreuses petites communes, dans l'incapacité de réunir le nombre minimum d'enfants requis pour constituer un bataillon respectant le décret du 6 juillet 1882 (200 à 600 élèves, âgés de 12 ans et au-dessus, soit quatre compagnies de cinquante garçons chacune), ne tinrent pas compte de la loi et, sous l'élan très patriotique qui motivait toutes leurs actions, constituèrent, tout de même, leur mini-bataillon. D'autant que c'était très souvent les parents qui faisaient des sacrifices importants pour équiper leurs enfants. A cette époque, un accord assez large s'était fait autour de cette oeuvre éminemment patriotique. Avec les productions artisanales, l'acquisition de fusils scolaires devenait plus abordable et on pouvait trouver des fusils pour 12 à 15 francs et même certains très simples, tout en bois, de 3 à 7 francs.

A la fin de l'été, l'*Echo du Toullois* informe ses lecteurs des avantages du fusil scolaire Chevillot & Cie, de Remiremont, Vosges. Cette arme répond aux conditions du décret du 6 juillet. Elle est vendue 9 F. Et l'on précise, en signe de garantie, que : *Mont-le-Vignoble qui a pour habitude de donner les bons exemples en a commandé 12. Nous pensons qu'il est utile de populariser ce petit fusil qui peut rendre des services réels.*

Dans le même temps, le comité parisien de la *Ligue des Patriotes* qui avait désigné un sous-comité provisoire pour la ville de Toul, tint en mai, sous l'impulsion du délégué-fondateur, M. Loué, une réunion publique pour l'élection du sous-comité définitif<sup>13</sup>. A cette première réunion constitutive, on notait la présence du bataillon scolaire de Mont-le-Vignoble. M. Loué remet à M. Didelot, maire de cette commune, un clairon offert par la *Ligue des Patriotes*. Il offre

13. Déroulède Paul, poète et homme politique, héraut de la «revanche» contre l'Allemagne, fervent soutien du général Boulanger, tenta vainement un coup d'état contre le régime parlementaire, le 23 février 1899. Condamné par la Haute Cour à dix ans de bannissement, il fut finalement gracié en 1905.

Déroulède est venu en visite à Toul, le 2 décembre 1883, où il fut accueilli, en gare, par M. Loué. Il tint une conférence au théâtre. Il y prononça un discours en présence des adhérents et d'un nombreux public. Les représentants de la *Ligue des Patriotes*, et Déroulède le premier, assistaient volontiers à de nombreux concours et fêtes de gymnastique. Ils y remettaient des récompenses, médailles, drapeaux et, bien sûr, prononçaient force discours patriotiques.

également, à la municipalité de Toul, deux clairons, *bien que le bataillon scolaire ne soit toujours pas créé*, pour prendre date et pousser à cette création. Un sous-comité de dix membres est élu, comprenant entre autres personnalités connues pour leur action patriotique, M. Manginot, maire de Toul, mais qui était absent à cette séance.

Un incident a marqué cette journée. Le bataillon scolaire de Mont-le-Vignoble, invité à participer à la réunion, a été empêché par le Général Gouverneur de pénétrer en ville en armes. Les enfants durent laisser leurs fusils de bois en faisceaux à Saint-Evre. L'Armée était réticente, elle mettait des bâtons dans les roues, elle s'employait à freiner les élans du petit peuple *qui y croyait*. Bien des chefs de corps reprocheront aux bataillons scolaires de n'avoir été que prétexte à des parades puérides, tendant à diminuer le respect dû à notre armée nationale et à ses chefs. Le général Chanzy, à Reims, à la huitième fête fédérale de gymnastique en 1882, s'adressant au corps enseignant, leur tint ce discours : *Faites-nous en des hommes, l'armée en fera des soldats*, marquant ainsi la distinction entre le civil et le militaire. Jules Ferry, prenant la parole à son tour, exalta l'instruction physique, fondement de l'instruction militaire. Il célébra *les sociétés de gymnastique comme l'avant-garde de la Nation armée*.

Un mois seulement après son élection, le comité de la *Ligue des Patriotes* prend l'initiative de créer le *Sport Toullois*, société de jeunes gens pour le maniement d'armes, la marche, l'escrime, la gymnastique, la topographie, la natation, bref de quoi former de bons soldats. Un mois plus tard, la *Ligue des Patriotes* ouvre une souscription pour aider à équiper et habiller les enfants de l'école communale de garçons destinée à former le *petit Sport* (bataillon scolaire) et elle distribue un exemplaire de la Marche des Bataillons Scolaires aux écoles de Foug, Liverdun, Villy-Saint-Etienne etc, soit à dix écoles.

La fin de l'année 1883, verra la formation du bataillon scolaire de Dommartin-lès-Toul, qui *en voie de formation depuis un an, est complètement organisé*. L'instituteur M. Bidu, et un jeune sous-officier rentré dans ses foyers, encadrent une troupe de vingt-et-un jeunes.

A Vannes, Crépey, Aingeray, Allamps, des crédits sont votés pour l'équipement du bataillon scolaire. Pour le 14 juillet 83, Allamps inaugure le buste de la République, don du maire, en présence du bataillon scolaire qui avait pris le nom de *Les chasseurs du qui vive*, en référence à la devise de la *Ligue des Patriotes*. A Allain et à Bagneux, on commémore la fête nationale, en présence du bataillon scolaire. Les fêtes d'alors (et en particulier le 14 juillet) étaient célébrées avec une ferveur et un éclat qui ont totalement disparu de nos jours.

Quant à Toul, où les choses ne vont pas à la même allure et avec la même ardeur, on nous dit dans *l'Abeille Toulaise* du 23 décembre 83 que le bataillon de l'école laïque va être organisé, idem dans le journal du 1er mars 84 puis du 27 juin 84. Le 14 juillet 84, on émet le vœu que le bataillon en formation puisse défiler devant M. le Général Gouverneur, comme à Paris... Le 27 juin 85 enfin il est organisé, il est formé de 52 enfants et deux clairons, offerts par la Ligue, en 1883! Deux ans pour aboutir, les difficultés n'avaient pas manqué et on continuera à limiter son développement. Pour

les commémorations du 14 juillet 1885, le journal signale la présence du bataillon scolaire au monument aux morts de l'Esplanade : *Le groupe scolaire sans armes a été très remarqué et applaudi - il n'est pas permis de dire bataillon scolaire.* Par qui? L'autorité militaire, les oppositions politiques et cléricales? Les deux, certainement! S'il ne parade pas, il s'entraîne et participe à la vie locale. En septembre 1886, il reçoit le *Sport Nancéien* venu en démonstration. En octobre, il rend les honneurs à l'un des siens.

## L'équipement des bataillons

C'est aussi dans les journaux toulousains que nous avons relevé la description de la tenue des enfants enrôlés dans les bataillons. Il était courant de trouver toute la panoplie du *jeune soldat* chez tous les fabricants et les commerçants spécialisés dans le matériel scolaire.

A Toul, deux maisons font des offres dans leurs réclames pendant les années 83 et 84, ensuite, l'équipement et l'armement pour bataillons scolaires disparaissent des encarts publicitaires. Est-ce le signe du renversement de l'opinion publique ou simplement le fait que les achats de premiers équipements des bataillons étaient réalisés dans les communes et que les ventes diminuaient naturellement?

**Les fusils :** ils étaient, souvent, fabriqués par des artisans ou des instituteurs, sous le préau de l'école. Mais dans l'Est c'est la société Chevillot et Cie de Remiremont qui en vendait le plus au prix de 9 F. pièce. A Toul, *La Belle Jardinière* pour concurrencer la maison Aron *Au Grand Bon Marché* proposait : *Dépôt de fusils poinçonnés par l'Etat, modèles de fusils d'exercices et de tir des principaux fabricants, 3 fr. mouvement acier et mouvement en fonte, longueur 1,13 m.*<sup>14</sup>

14. Le musée de Toul possède, dans ses collections, trois fusils scolaires, fabriqués par *Combiér à Valence* et *La Société Générale de Fouritures Militaires* de Paris. Ils ne proviennent pas de villages du Toulousain.

**Les clairons et les tambours :** la *Manufacture Lecomte* de Paris les proposait respectivement à 12 et 20 F.

**Les drapeaux :** selon le modèle, la *Manufacture Artus-Bertrand* de Paris, les proposait dans sa réclame au prix de, de 25 à 100F. Le drapeau était remis par la commission ministérielle après que le bataillon avait été reçu aux épreuves de l'examen. A Toul, la maison Colin, 8, rue Michâtel *A la Belle Jardinière* fournissait des drapeaux pour le 14 juillet. Flamme en coton, mousseline de coton ou en cachemire de laine de 0,95 F. à 20 F.

**La tenue :** Des artisans tailleurs, confectionnaient le costume, *fait sur mesure et cousu main.* Mais le prix trop élevé encourageait plutôt à recourir aux services de la *Belle Jardinière* ou de la maison Aron *Au Grand Bon Marché.* Cette maison, dans sa réclame paraissant dans *L'Abeille Toulaise* à partir du 18 mars 1883, annonçait :

*Equipements pour bataillons scolaires :*

*Blouses avec insignes, depuis 3 F.*

*Pantalons treillis avec ganse sur le côté, depuis 2,25F.*

*Képis, depuis 1,25 F.*

*Vareuses et pantalons uniforme des Sports, à des prix très modérés.*

*Dépositaire du fusil de tir réglementaire.*





**AU GRAND BON MARCHÉ  
CHAPELLERIE. — CONFECTIONS.**

**A. ARON**

*Rue de la République, 8, TOUL.*

**Equipements pour bataillons scolaires.**

<b>Blouse</b> avec insigne, depuis.	5 00
<b>Pantalons treillis</b> avec gance sur côté, depuis.	2 25
<b>Képis</b> , depuis.	1 25

**Vareuse et pantalon** uniforme des Sports.  
Dépositaire du **fusil de tir** réglementaire.

**Equipements pour Sapeurs-Pompiers.**

**SAISON D'ÉTÉ.**

**Choix considérable de vêtements** pour hommes, jeunes gens, enfants, **chapeaux** et **casquettes** en tous genres et haute nouveauté.

<b>Complets</b> pour hommes, en drap, depuis.	16 00
id. id. coutil.	11 00
id. pour jeunes gens de 12 à 18 ans.	19 00
id. pour enfants depuis.	5 50

**Cravates, faux-cols, bonneterie** en tous genres.

**Manteaux imperméables.**

<b>Vareuse, drap de Lunéville</b> depuis.	8 50
<b>Chemises</b> blanches apprêtées depuis.	3 00

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

**PRIX-FIXE C. COLIN INVARIABLE**

**Toul. Rue Michâtel, 8. Toul.**

**VÊTEMENTS** pour enfants à 5 fr.  
**VÊTEMENTS** pour jeunes gens à 15 fr.  
**VÊTEMENTS** pour hommes à 25 fr.  
**VÊTEMENTS** pour cérémonies à 35 fr.  
**VÊTEMENTS** p<sup>r</sup> communiant à 12 f. 50  
**VÊTEMENTS** pour bataillons scolaires.

**FUSILS** scolaires, poinçonnés par l'État.

**FUSILS** scolaires mouvement acier 5 fr.

**FUSILS** scolaires pour Tir de précision.

**A LA "BELLE JARDINIÈRE,"**  
GRANDS MAGASINS  
de CHAPELLERIE. - CONFECTIONS  
Pour Hommes, jeunes Gens et Enfants  
**PRIX-FIXE C. COLIN PRIX-FIXE**  
**Toul. 8, Rue Michâtel, 8. Toul.**

La Maison est arrivée par son organisation à pouvoir livrer à bref délai, tout ce que comporte l'**EQUIPEMENT** et l'**HABILLEMENT** pour **Sapeurs-Pompiers** et **Bataillons scolaires**; la solidité des vêtements et fournitures, et la **modicité** de leurs **PRIX**, prouvée et reconnue, en font leur réputation.

**MODELES** de **FUSILS** d'exercices et de tir des principaux fabricants.

Grand choix de vêtements en tous genres, **DRAP**, **VELOURS**, **TOILE**, **COUTIL**, **ALPAGA**, pour **hommes**, **jeunes gens** et **enfants**.

**CHEMISES** blanches et couleur, **BRETELLES** et **CRAVATES**.

**Grande Chapellerie Parisienne.**

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

**C. COLIN**

**TOUL. — Rue Michâtel, n° 8. — TOUL**

Habillement, Equipement, Armement des **Bataillons scolaires.**

**Fusil modèle de l'État** avec mouvement en fonte, depuis **3 francs.**

Grands choix de Vêtements drap noir pour **première communion.**

**Vêtements complets 12 fr. 50 — 18 — 24 — 30 fr.**

Également Gants, Brassard, Chemises, Cravates et Chapeaux depuis **1 fr.**

## La fin de l'expérience

Les bataillons scolaires du Toulinois furent supprimés, comme dans toute la France, sous les pressions multiples des oppositions et à la suite de la crise du boulangisme qui tempera les ardeurs belliqueuses des laïcs et avec la montée croissante du socialisme pacifiste. A Toul, la rupture survint après la dissolution du *Groupe Toulinois* de la *Ligue des Patriotes*, son comité ayant démissionné à l'assemblée générale du 8 juillet 1888, suivant, en cela, les événements parisiens. Après cette date, l'ardeur des patriotes se reporta vers la constitution des sociétés de tir et de gymnastique.

Dans le compte rendu des fêtes du *Centenaire de la Bataille de Valmy* et de la *Proclamation de la Première République*, le 22 septembre 1892 et du 14 juillet 1893, on ne parle plus que de *jeunes gymnastes* encadrés de M. Florentin, instituteur et de son adjoint M. Dessort qui sont félicités pour la belle prestation des enfants : *Sur le cours Alsace-Lorraine, exécution des principaux mouvements du programme ministériel de la gymnastique scolaire, par la jeune société de tir et de gymnastique de l'école communale.*

L'éditorial du millième numéro de l'*Echo du Toulinois* paru le 19 juillet 1891, annonce la fin des bataillons scolaires. Edmond Larcher sous le titre : *Instruction Patriotique*, après avoir reproché aux élus de la capitale, qui avaient créé les premiers bataillons scolaires en 1881, de mettre fin à cette expérience, demande que l'on institue dans toutes les écoles communales un tir à la carabine Flobert<sup>15</sup>. *Les Français tirent mal (...), constate-t-il. Partout, j'ai rencontré les bataillons scolaires marchant gaiement au soleil de messidor. Paris qui les avait créés vient d'abolir ces régiments lilliputiens qui faisaient la fierté et à qui, comble de gloire, avaient été confiée la garde des cendres de Victor Hugo (...). L'exercice, la marche, les parades c'est bien, mais ce qui est préférable*

15. L'arrêté du 27 juillet 1893 prescrit pour les élèves âgés de plus de dix ans, des exercices de tir à dix mètres à la carabine Flobert, pratiqués, non plus avec les bataillons scolaires mais dans les sociétés de gymnastique et de tir.

16. C'est en 1908 que le Ministre de la Guerre accorda son agrément aux sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire (cf Pierre Arnaud, opus cité). Après 1905, bon nombre de sociétés de gymnastique et de tir s'adjoignirent une section de préparation militaire pour satisfaire au désir national de voir la jeunesse se préparer au service.

Le commandant Chapuis, dans son **Manuel de la Préparation Militaire en France**, publié en 1905, après que la loi eût porté le service à deux ans, précise en page 6 : *...il importe de ne pas tomber dans les abus*

*encore et de beaucoup à tout cela, ce sont ces belles sociétés de gymnastique qui s'organisent un peu partout et qui, en certains endroits, ont même tout à fait remplacé et avec avantage la manoeuvre de l'inoffensif fusil.*

Tout était dit. Cet article de l'*Echo Toulinois* marque la fin des bataillons scolaires. Il en constitue le testament. Il lègue l'héritage républicain aux sociétés de gymnastique et de tir qui vont prendre le relais dans les décennies 90 et 1900, et qui seront animées par la même vigueur patriotique. Les bataillons scolaires avaient vécu, mais leur disparition progressive, qui souvent n'a pas laissé de trace, a contribué à la création de nombreuses sociétés de gymnastique, de tir et d'instruction militaire - *ces soeurs aînées des Bataillons scolaires*<sup>16</sup>, particulièrement dans les zones rurales. Les bataillons scolaires étaient morts, et cela, aussi par la faute de ceux qui étaient chargés de les vivifier et de les développer. Le poids de l'armée était si important dans la société française que l'attitude des officiers fut déterminante. En particulier à Toul où l'importance de la place et la forte emprise du commandement sur la vie municipale ont eu raison des bonnes volontés. Elles n'ont pas permis le développement du bataillon scolaire en limitant ses initiatives, par exemple, en lui interdisant de défiler en armes. Contrairement à la liberté d'action dont jouissaient apparemment les autres communes où les enfants des bataillons étaient de toutes les fêtes, de toutes les commémorations, constituant ainsi une sorte d'attraction garantissant le succès populaire. Au point que ces municipalités cherchaient à s'assurer leur concours et n'hésitaient pas à enfreindre la réglementation restrictive sur la sortie en armes des bataillons scolaires.

Malgré la suppression officielle des bataillons scolaires par le ministère, on continuait de pratiquer la *manoeuvre* en plus du calcul, des dictées, de la lecture et des récitations. Ce surplus à l'enseignement général ne dérangeait quiconque, sauf, peut-être, quelques parents. Les mêmes, qui en 1885, interdisaient à Toul que l'on dise *bataillon scolaire*, lui substituant *groupe scolaire* atténuant ainsi un peu l'effet produit, mais ce qui ne changeait rien au fond. Il s'agissait bien d'apprendre aux enfants les rudiments du maniement des armes, conduisant à la militarisation de la jeunesse.

Jacques Fournier

11, Allée Claude Monet, 54200 TOUL

Remerciements à Mme Fabienne Didier,  
directrice de la médiathèque de Toul  
et à M. Abel Liéger du musée de Toul.

### Principales sources :

- Journaux locaux : *Abeille Toulouise* et *Echo du Toulouais*, de 1881 à 1893.  
 Pierre Arnaud (sous la direction de) : *Les Athlètes de la République, gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870/1914*, Bibliothèque Historique Privat, 1987.  
 Raymond Barrull. *Les Etapes de la gymnastique au sol et aux agrès en France et dans le monde*, Fédération Française de Gymnastique, 1984.  
 Clive Lamming, *A l'encre violette un siècle de vie à la communale*. Editions Atlas.  
 Collectif, *Bataillons scolaires : Cahiers aubois d'histoire de l'éducation* : n° 2, 1978, C.D.D.P.  
 Le groupe de travail de la maison d'école à Montceau-les-Mines, *Cent ans d'école*, col. Milieux, Champ Vallon, 1981.  
 Pierre CHAMBAT *Les Muscles de Marianne, Recherches* n° 43, avril 1980. *Aimez-vous les stades ? Les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930)*.  
 Pascal Collot, *Paul Déroulède le poète de la revanche*, Cartes Postales et Collection, n° 160

### Le bataillon scolaire

France, regarde défilier  
 Ce mâle bataillon imberbe.  
 Les vieux ont peine à l'égaliser,  
 Il marche au pas, crâne et superbe.

Regarde-le s'amonceler,  
 Compte les épis de la gerbe  
 Et tes grands yeux vont se voiler  
 Devant tous ces soldats en herbe !

Vers l'Est... - vers le Rhin allemand,  
 Leurs clairons lancent fièrement  
 De hautains défis dans l'espace...

Ton sol sacré tremble à leurs pas...  
 - Allons, debout et chapeaux bas !  
 Voici la revanche qui passe !...

Louis Bretonnière

Cité par Pierre Chambat, *Le Drapeau* 3 (28), 12 juillet 1884, p. 333.

### Les bataillons scolaires. Chant patriotique

Sont-ils gentils, ces petits militaires,  
 marchant au pas comme de vieux soldats !  
 Honneur et gloire aux joyeux volontaires,  
 A ces héros déjà prêts aux combats.  
 En les voyant, les coeurs à l'espérance  
 S'ouvrent soudain, car ces petits troupiers  
 Sauront verser tout leur sang pour la France ;  
 A la frontière ils seront les premiers.

De nos aïeux ils ont appris l'histoire ;  
 Comme eux ils ont le mépris du danger,  
 À leur allure on prévoit la victoire ;  
 Si nous mourons, ils sauront nous venger !  
 Sur leur destin loin de pleurer, ô mères,  
 Vous bénirez ces superbes guerriers  
 Qui, triomphant des défaites amères,  
 Nous réviendront couronnés de lauriers.

(au refrain.)

Vous leur avez, dans vos sublimes veilles,  
 Redit les noms de Hoche et de Marceau ;  
 A leur exemple ils feront des merveilles  
 Pour préparer un avenir nouveau.  
 Ils savent bien que la Mère-Patrie  
 Avec amour inspire le devoir ;  
 Car souriant dans sa fierté meurtrie,  
 A tous les coeurs elle parle d'espoir.  
 (au refrain.)

Salut à vous qui commencez à vivre  
 Sans redouter le destin des combats.  
 Du vrai Progrès vous entr'ouvrez le livre ;  
 La Liberté vous l'épèle tout bas ;  
 A vos efforts elle applaudit d'avance  
 Et sur vos fronts voit briller l'avenir.  
 N'oubliez pas, mes enfants, que la France  
 A pour devise : Il faut vaincre ou mourir !  
 (au refrain.)

*Les chansons patriotiques de la France*, Paris, Imprimerie L. Gaubillaud,  
 auteur-éditeur-imprimeur, 228, rue Saint-Denis, affichette recto-verso format page de journal 45x60,  
 document que l'on peut dater de 1889.